

# « On doit retrouver notre capacité d'action »

MÉDIAS Le président du CSA veut que les Gafa contribuent à la production locale

## Dominique Vosters

Dominique Vosters est président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) depuis 2012. Son mandat arrive à échéance le mois prochain. Licencié en journalisme de l'ULB, il a poursuivi une carrière dans le secteur public qui l'a mené du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (1988) au CSA, après un crochet de huit ans au cabinet de la ministre de l'Audiovisuel, Fadila Laanan (PS), dont il fut directeur de cabinet-adjoint de 2007 à 2012.

- Le Conseil supérieur de l'audiovisuel fête ses 20 ans.
- Le paysage médiatique s'est internationalisé depuis.
- Dominique Vosters craint un appauvrissement du marché local.

### ENTRETIEN

**B**rexit, TF1, fréquences GSM, RTL... Dominique Vosters, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), évoque les dossiers chauds du moment à l'occasion des 20 ans de l'institution.

**Quelles étaient les motivations en 1987 pour créer un CSA ?**

*Sa création est liée à la multiplication des acteurs audiovisuels à cette époque. Il y avait un besoin de créer, sur le modèle de ce qui existait dans les autres secteurs culturels, une instance consultative. L'idée était de pouvoir mettre autour de la table toutes les parties prenantes afin de pouvoir rendre des avis au gou-*

*vernement, que ce soit sur des questions générales ou sur des cas particuliers. C'est seulement en 1997 que le CSA est devenu une véritable autorité administrative indépendante avec la mise en place du CAC, le Collège d'autorisation et de contrôle, constitué de personnalités indépendantes. Le CSA continuait à rendre des avis mais disposait en plus d'un pouvoir de sanction. L'idée était d'alléger la pression sur le monde politique et de sortir de la sphère gouvernementale un ensemble de décisions qui nécessitaient de l'indépendance, même si le CAC est constitué de membres désignés par les partis politiques.*

**20 ans plus tard, le paysage que vous réglez a bien changé...**

*Le paysage s'est ouvert à de nombreux acteurs internationaux qui contournent les législations nationales avec un risque d'appauvrissement du marché local. Si on ne saisit pas l'occasion qui se présente au niveau européen de réformer la directive SMA (services de médias audiovisuels), le périmètre des acteurs qu'on régule risque de se réduire comme peau de chagrin. Il faut confirmer une fois pour toutes que quand un acteur est actif sur un marché qu'il cible, il doit respecter les règles de ce pays de des-*

*tinuation et ne pas se prévaloir du droit d'un autre Etat. On doit retrouver cette capacité d'action pour assurer une concurrence loyale entre tous les acteurs sur le marché et pour qu'il y ait un réinvestissement de la valeur captée sur le marché publicitaire dans la production locale.*

**Vous êtes optimiste sur l'issue des discussions qui ont lieu actuellement entre le Parlement et le Conseil ?**

*Oui. Ce qui nous aide, c'est que cette situation est devenue un problème pour les grands pays et que quand c'est le cas, les choses bougent beaucoup plus vite en Europe. Les Gafa (Google, Ama-*

*zon, Facebook, Apple) viennent capter des revenus publicitaires de plus en plus importants sur nos marchés. On parle d'une réforme du système de taxation afin qu'ils ne puissent plus échapper à l'impôt. J'espère qu'on ne va pas se limiter à trouver une solution fiscale et qu'on va aussi leur dire : "vous prenez de la valeur sur ce marché au risque de le déstabiliser alors réinvestissez une partie de vos gains dans la production locale".*

**Des centaines de chaînes se sont établies au Royaume-Uni pour**

**diffuser leurs services en Europe. Si elles veulent continuer à pouvoir bénéficier de la libre circulation dans l'ère post-Brexit, elles devront déménager. Allez-vous essayer de les attirer ?**

*Nous avons été contactés par une société de consultance qui s'occupe de trouver des pays pour héberger ces chaînes. J'ai lu aussi que la Belgique figurait parmi les plus pays les plus accueillants pour celles-ci derrière les Pays-Bas, l'Irlande, l'Estonie et Malte. Soit. Nous, ce n'est pas notre boulot. C'est aux Régions de se charger de cela. Dès qu'on a reçu des marques d'intérêt, nous les avons transmises à Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui s'occupe d'attirer des entreprises sur notre territoire.*

**Depuis le 13 juillet, le CSA ne transmet plus au régulateur luxembourgeois les plaintes qu'il reçoit de téléspectateurs belges concernant des programmes de RTL, affirmant ainsi son droit à le réguler. Pourquoi prendre maintenant une position jugée par certains « matamoresque » alors que la législation européenne va bientôt évoluer et clarifiera sans doute les critères de compétence territoriale ?**

*A partir du moment où nous sommes convaincus que nous sommes pleinement compétents pour réguler RTL sur base de la législation actuelle, pourquoi*

*devrait-on attendre sa modification ? Le public belge s'adresse à nous quand il a un problème avec les émissions de RTL. Renvoyer ces plaintes au Luxembourg, c'était maintenir une espèce de fiction.*

**Avez-vous reçu des plaintes depuis le 13 juillet ?**

*Oui. Elles font actuellement l'objet d'une procédure d'instruction. RTL en a été informé.*

**Dans le dossier TF1, vous avez essayé d'obtenir, en vain, du CSA français qu'il contraigne la chaîne française à consacrer une partie de son chiffre d'affaires publicitaire belge à la production locale. Qu'allez-vous faire maintenant ?**

*Le cadre légal français ne permet pas au CSA français de contraindre TF1 dans ce sens. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité étendre la discussion au niveau politique. La législation européenne prévoit que lorsque se pose un problème de contournement de la législation locale, les Etats doivent trouver entre eux une solution mutuellement satisfaisante. A côté de la convention qui lie TF1 et le CSA français, nous pourrions trouver avec l'Etat français des dispositifs parallèles qui s'imposeraient à la chaîne. Nous avons organisé une première réunion avec les cabinets Marcourt (médias), Greoli (culture) et l'administration (SGAM) afin de voir ce qu'il est possible de faire.*

**RTL estime qu'il est en droit de bénéficier de fonds publics pour pouvoir produire des séries locales, de la même manière que la RTBF. Votre point de vue ?**

*Je n'ai pas de souci à ce qu'il y ait un dispositif comparable au fonds séries belges de la Fédération Wallonie-Bruxelles/RTBF pour les acteurs privés mais évidemment il faut que ceux-ci acceptent de respecter les règles du jeu de notre territoire.*

**Le fédéral va vendre aux enchères des fréquences 700 MHz dédiées jusqu'ici aux services audiovisuels pour permettre le déploiement de réseaux mobiles 4G et 5G. Il en espère 240 millions d'euros. Les Communautés vont-elles réclamer une partie du gâteau comme elles l'ont fait pour le 800 MHz**

*Ces fréquences font partie du patrimoine immatériel de la Féd-*

*ration Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande mais c'est le fédéral qui va les vendre. Lorsqu'il a vendu les 800 MHz, 20 % du montant obtenu a été rétrocédé aux Communautés et il avait été convenu pour le futur qu'on établirait cette clé de répartition en fonction de l'usage qui est fait de l'internet mobile. Or aujourd'hui, je lis que 50 %, voire plus, de la consommation*

*d'internet mobile sert à regarder des vidéos (NDLR : soit de l'audiovisuel, compétence communautaire).*

*C'est un chiffre à objectiver mais si c'est vrai, il serait logique qu'on répartisse les recettes sur base d'une clé 50/50.*

*Je vais plus loin. Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux autres bandes de fréquences (900, 1.800, 2.100 MHz) qui*

*vont aussi être remises en vente (NDLR : et qui sont propriété du fédéral) ?*

*Si le fédéral prend un pourcentage sur la vente de fréquences appartenant aux Communautés, pourquoi l'inverse ne pourrait-il pas être possible ? ■*

**Propos recueillis par  
JEAN-FRANÇOIS MUNSTER**

## MODE D'EMPLOI

### Le CSA en bref

#### Qui le CSA régule-t-il ?

- Les éditeurs de services : RTBF, télés locales, télés et radios privées, web TV et radios, services à la demande...
- Les distributeurs de ser-

vices et les opérateurs réseaux : Proximus, Telenet, Voo, Be TV...

#### Quelles sont ses missions ?

- Il doit attribuer les autorisations d'émettre aux radios privées et enregistrer les déclarations des télés privées. C'est lui qui octroie les fréquences aux radios (plan

de fréquences).

- Il contrôle le respect de la loi. Cela consiste surtout à vérifier si les télés et radios respectent la législation concernant la protection des mineurs, les atteintes à la dignité humaine, la communication publicitaire, les quotas de diffusion. Il sanc-

tionne aussi les infractions à ces obligations. Il dispose d'un secrétariat d'instruction qui reçoit et instruit toutes les plaintes du public concernant les programmes de radio ou de télévision.

- Il veille au maintien du pluralisme des médias.

J.-F. M.